

GAURÉ INFO

" Au fil de l'eau "

n° 107

- Bulletin d'Information du Conseil Municipal -

24/02/14

NAISSANCES

Nous souhaitons la bienvenue à :

- **Calie JOUCLA** née le 29/01/14

Tous nos vœux de bonheur à Calie
et nos sincères félicitations aux parents.

ELECTIONS MUNICIPALES

Dimanche 23 et 30 mars 2014, de 8h à 18h

Nouveau - à retenir :

- pour les candidats : obligation de se déclarer auprès de la Préfecture
- pour les votants :
 - x présentation obligatoire d'une pièce d'identité
 - x impossibilité de voter pour une personne non candidate

Les élections municipales se dérouleront les dimanches 23 et 30 mars 2014, de 8h à 18h.

Pour notre commune de moins de 500 habitants, le mode de scrutin ne change pas. Les 11 conseillers municipaux seront élus au scrutin plurinominal majoritaire, pour une durée de 6 ans. Ils éliront ensuite le maire et les adjoints, le conseiller communautaire.

Vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement. Mais, contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate auprès de la Préfecture de la Haute-Garonne, au plus tard le 6 mars 2014 pour le premier tour.

Aussi, si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas. Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

La procuration sera à établir au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Vous pourrez désormais remplir votre demande de vote par procuration depuis votre ordinateur personnel, en utilisant le formulaire Cerfa disponible sur :

<http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter/Le-vote-par-procuration>

COMITE DES FETES

Suite à la dernière assemblée générale du 10/01/14, le nouveau bureau se compose de :

- Guillaume JOUCLA, président,
- Stéphanie GALINIER, trésorière,
- Olivier ROMANE, secrétaire.

Contact par mail : cdf.gaure@gmail.com

www.gaure.net
